Paris, le 29 avril 2022

Cher Actionnaire,

Nous avons l'honneur de vous convoquer à l'assemblée générale à caractère mixte de CRITEO S.A. (la « **Société** ») qui se tiendra le mercredi 15 juin 2022 à 14 heures (l' « **Assemblée Générale** »), au siège social de la Société, à l'effet de statuer sur l'ordre du jour figurant en annexe aux présentes.

Nous vous informons qu'en tant que détenteur d'actions ordinaires, notre « 2022 *Proxy Statement »* (qui inclut un modèle de formulaire de vote par procuration) et le rapport annuel dit « *Form 10-K »* pour l'exercice 2021 (ensemble, les « ***proxy materials*** »), qui doivent vous être distribués en vertu du droit boursier américain, sont accessibles à compter de ce jour dans la section « *Investor Relations* » de notre site internet à l'adresse https://criteo.investorroom.com/annuals. Les résolutions soumises au vote de l'Assemblée Générale sont énumérées dans les *proxy materials.*

Nous vous encourageons à consulter et à examiner toutes les informations importantes contenues dans les *proxy materials* avant de voter. Si vous souhaitez recevoir une copie papier ou électronique de ces documents, vous pouvez en faire la demande en envoyant un courriel à InvestorRelations@criteo.com. La demande est gratuite et doit être faite au plus tard le 1er juin 2022 afin de faciliter la livraison dans les délais. Toute demande effectuée après cette date ne sera pas honorée.

Tous les documents requis par la loi devant être communiqués à l'occasion de l'Assemblée Générale seront tenus dans les délais légaux à votre disposition et pourront vous être envoyés sur simple demande de votre part adressée à l'adresse électronique suivante : AGM@criteo.com, accompagnée d'une attestation d'inscription en compte.

Les détenteurs d'actions ordinaires Criteo au 13 juin 2022 à zéro heure, heure de Paris, peuvent assister à l'Assemblée Générale. Ces détenteurs peuvent demander une carte d'admission à l'Assemblée Générale en cochant la case appropriée sur le formulaire de procuration, en le datant et en le signant, et en renvoyant le formulaire de procuration par courrier ordinaire ou en présentant une preuve de leur qualité d'actionnaire à l'Assemblée Générale.

Si vous détenez des actions ordinaires Criteo, vous pourrez exercer vos droits de vote (i) en assistant personnellement à l'Assemblée Générale, ou (ii) en envoyant votre formulaire de vote par courrier, ou (iii) en donnant procuration directement au Président de l'Assemblée Générale, ou (iv) en donnant procuration à un autre actionnaire, votre conjoint ou à votre partenaire avec lequel vous avez conclu une union civile, à condition dans chaque cas que vous soyez le détendeur inscrit de ces actions ordinaires à zéro heure, le 13 juin 2022. Vous pouvez voter à l'Assemblée Générale tant que vous ne soumettez pas votre formulaire de procuration par courrier ou que vous ne nommez pas de mandataire avant l'Assemblée Générale.

Nous vous recommandons vivement d'exercer vos droits d'actionnaire avant la tenue de l'Assemblée Générale, soit en votant en envoyant votre formulaire de vote par procuration par courrier, soit en donnant procuration au Président de l'Assemblée Générale, étant précisé que ce dernier exercera les droits de vote attachés à vos actions ordinaires conformément aux recommandations du Conseil d'administration de la Société.

A cet effet, vous pouvez demander à BNP Paribas Securities Services un formulaire unique de vote par correspondance ou par procuration et le renvoyer à BNP Paribas Securities Services à l'adresse ci-dessous. Les demandes de formulaires doivent parvenir à BNP Paribas Securities Services (Service Assemblées Générales), à l'adresse indiquée ci-dessous, six jours au moins avant la date prévue de l'Assemblée Générale, soit le 9 juin 2022 au plus tard.

Pour être pris en compte, les formulaires de vote par correspondance devront être reçus par BNP Paribas Securities Services au plus tard le 11 juin 2022.

Toutes les correspondances et formulaires sont à adresser à :

BNP Paribas Securities Services
Les Grands Moulins de Pantin
Service Assemblées Générales
9, rue du Débarcadère
91761 Pantin Cedex - France
Tél. : 01.57.43.02.30

Vous avez également la faculté de poser des questions au cours de l'Assemblée Générale et avant sa tenue. Les questions posées avant la tenue de l'Assemblée Générale doivent être envoyées par écrit à la Société au plus tard le quatrième jour ouvré précédant la date de l'Assemblée Générale, soit le 9 juin 2022 inclus, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception, à l'attention de la Directrice-Générale, 32 rue Blanche, 75009 Paris, ou à l'adresse électronique suivante : AGM@criteo.com, et être accompagnées d'une attestation d'inscription en compte. A la discrétion de la Directrice-Générale, les questions pertinentes adressées à la Société dans les conditions décrites ci-dessus seront traitées pendant l'Assemblée Générale.

Pour retrouver les informations concernant l'Assemblée Générale en ligne, vous pouvez également consulter le site Investisseurs de CRITEO : http://criteo.investorroom.com/annuals.

Veuillez agréer, Cher Actionnaire, l'expression de nos sentiments distingués.

Pour le Conseil d'administration
Rachel Picard
Présidente

PJ : ordre du jour de l'Assemblée Générale

ASSEMBLEE GENERALE A CARACTERE MIXTE DU 15 JUIN 2022

Ordre du jour de la compétence de l'assemblée générale ordinaire

1. renouvellement du mandat d'administrateur de Madame Megan Clarken,
2. renouvellement du mandat d'administrateur de Madame Marie Lalleman,
3. renouvellement du mandat d'administrateur de Monsieur Edmond Mesrobian,
4. renouvellement du mandat d'administrateur de Monsieur James Warner,
5. avis consultatif sur la rémunération versée par la Société aux *named executive officers* de la Société,
6. avis consultatif sur l'opportunité de consulter les actionnaires chaque année sur la rémunération versée par la Société aux *named executive officers* de la Société,
7. avis consultatif sur l'opportunité de consulter les actionnaires tous les deux ans sur la rémunération versée par la Société aux *named executive officers* de la Société,
8. avis consultatif sur l'opportunité de consulter les actionnaires tous les trois ans sur la rémunération versée par la Société aux *named executive officers* de la Société,
9. approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2021,
10. approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2021,
11. affectation des résultats de l'exercice clos le 31 décembre 2021,
12. autorisation à donner au Conseil d'administration en vue de l'achat par la Société de ses propres actions conformément aux dispositions de l'article L. 225-209-2 du Code de commerce,

Ordre du jour de la compétence de l'assemblée générale extraordinaire

13. autorisation à donner au Conseil d'administration en vue de réduire le capital social par voie d'annulation d'actions dans le cadre de l'autorisation de rachat par la Société de ses propres actions conformément aux dispositions de l'article L. 225-209-2 du Code de commerce,
14. autorisation à donner au Conseil d'administration en vue de réduire le capital par voie d'annulation d'actions acquises par la Société dans le cadre des dispositions de l'article L. 225-208 du Code de commerce,
15. délégation à donner au Conseil d'administration à l'effet de réduire le capital social par voie de rachat d'actions suivi de leur annulation,
16. fixation du nombre maximum d'actions susceptibles d'être émises ou acquises en vertu des autorisations consenties par l'assemblée générale des actionnaires en date du 25 juin 2020 à l'effet de consentir des options de souscription ou d'achat d'actions et de procéder à l'attribution gratuite d'actions soumises à des critères de présence (« **Time-Based RSUs** ») et d'actions de performance (« **Performance-Based RSUs** ») en vertu des résolutions 16 à 18 de ladite assemblée,
17. délégation de compétence à consentir au Conseil d'administration en vue d'augmenter le capital par émission d'actions ordinaires ou de toutes valeurs mobilières donnant accès au capital avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit d'une catégorie de personnes répondant à des caractéristiques déterminées,
18. délégation de compétence consentie au Conseil en vue d'augmenter le capital par émission d'actions ordinaires ou de toutes valeurs mobilières donnant accès au capital avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires,

Criteo - 32 rue Blanche, 75009 Paris, France - Tél +33 (0)1.75.85.09.39
SA au capital de 1.647.083,675 € - RCS Paris 484 786 249 00066 – APE 6202A

19. délégation de compétence à consentir au Conseil d'administration en vue d'augmenter le capital par émission d'actions ordinaires ou de toutes valeurs mobilières donnant accès au capital avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires et offre au public,
20. délégation de compétence à consentir au Conseil d'administration en vue d'augmenter le nombre de titres à émettre en cas d'augmentation de capital sans droit préférentiel de souscription réalisée en vertu des délégations visées aux points 17 à 19 ci-dessus,
21. délégation de compétence à consentir au Conseil d'administration en vue d'augmenter le capital social par émission d'actions et de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société au profit des salariés adhérant à un plan d'épargne d'entreprise,
22. fixation des limitations globales du montant des émissions effectuées en vertu des délégations visées aux points 17 à 19, 21 ci-dessus et 24 ci-dessous,
23. délégation de compétence à consentir au Conseil d'administration à l'effet de décider toute opération de fusion-absorption, scission ou apport partiel d'actifs, conformément aux dispositions de l'article L. 236-9 II du Code de commerce, et
24. délégation de compétence à consentir au Conseil d'administration en vue d'augmenter le capital par émission d'actions ordinaires ou de toutes valeurs mobilières donnant accès au capital dans le cadre d'une fusion-absorption décidée par le Conseil d'administration en vertu de la délégation visée au point 23 ci-dessus.

Criteo - 32 rue Blanche, 75009 Paris, France - Tél +33 (0)1.75.85.09.39
SA au capital de 1.647.083,675 € - RCS Paris 484 786 249 00066 – APE 6202A